

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



DOSSIER
ARCHITECTURES INDUSTRIELLES

N°008

NOVEMBRE 2013

LE PROJET DE RESTAURATION DES GALERIES FUNÉRAIRES DU CIMETIÈRE DE LAEKEN

BARBARA PECHEUR

Associée-responsable de projet, ORIGIN
Architecture & Engineering, collaborateurs
études de restauration

Les galeries funéraires comportent 4.061 niches (les niches des grands monuments des familles Bockstael, Poelaert, Vaxelaire, Van Volxem, Van Huffel-Van Duynen et Schraenen-Lecloux-Baltus non comprises en raison de leur taille et de leur forme particulières) et 70 urnes funéraires. Le projet des galeries funéraires a vu le jour vers 1875, à l'initiative de l'échevin des Travaux publics Émile Bockstael, à l'exemple de cimetières similaires à Madrid, à Brescia et au Portugal¹.

Une première galerie en maçonnerie, longue de plus de 31 mètres, fut mise en service au printemps de 1878. La construction de six galeries supplémentaires, avec un escalier d'accès central en béton non armé fut décidée la même année encore. L'extension de ce premier réseau de couloirs fut achevée vers 1890 par un double plan incliné le long de la Grande Avenue (phase de construction I). La deuxième zone de construction, située dans le prolongement de la première, mais perpendiculairement à celle-ci, fut entamée en 1899 et achevée en 1911 (phase de construction II). En 1931, un des plans inclinés fut transformé en galerie funéraire. Cette troisième zone de construction n'est surmontée d'aucune pierre tombale (phase de construction III). Sous la direction de l'architecte de la Ville, François Malfait, le projet d'Émile Bockstael fut parachévé entre 1933 et 1939 par trois nouvelles galeries reliées à leur extrémité par une quatrième galerie courbe, d'où partent des escaliers qui mènent à un péristyle monumental contenant des urnes funéraires (phases de construction IV et V) (fig. 1).

Le premier couloir de la première phase de construction et les couloirs autour du monument d'Émile Bockstael sont entièrement réalisés en maçonnerie. La voûte, ainsi que les murs, sont en très bon état. Les autres couloirs de la phase

de construction I, ainsi que ceux de la phase de construction II, ont des voûtes en béton non armé. À partir de la phase de construction III, les couloirs se composent d'une structure en béton armé. La dernière zone de l'architecte de la Ville, F. Malfait, est constituée de béton armé, de voûtes en éléments de terre cuite et d'un couloir en pierre naturelle.

Les niches sont refermées par une maçonnerie de briques dans la phase de construction I et par une plaque en béton dans les autres phases de construction. Les épitaphes sont généralement dans divers types de pierre naturelle ancrée à l'aide de boulons décoratifs. Dans la première zone protégée, les tombes souterraines présentent des monuments funéraires décoratifs composés de divers éléments en pierre naturelle et en métal. Des monuments funéraires en pierre naturelle se dressent à l'air libre. Ils sont reliés aux niches funéraires souterraines. Les monuments à l'air libre servent uniquement de couronnement aux niches souterraines.

Études préliminaires

D'emblée, plusieurs études préliminaires ont été menées. Les principales ont été l'étude historique, un inventaire et un mesurage détaillés, des sondages du béton, l'analyse des infiltrations d'eau, le placement et la surveillance de fissuromètres, la réalisation de tests de nettoyage, des analyses techniques des matériaux et un test de démontage. Les principales options de restauration ont été déterminées sur la base des résultats de ces tests. Le béton est un matériau durable, pour autant qu'il ait été fabriqué avec soin, entretenu régulièrement et, le cas échéant, réparé. Différentes fissures, stalactites et débris trahissent une dégradation due à des infiltrations d'eau. La première étape logique dans l'étude de la restauration a donc consisté à évaluer l'état des structures en béton et la pathologie des galeries souterraines.

Des échantillons de béton ont été prélevés dans chaque zone de construction à l'aide d'une cloche diamantée dans le but de procéder à une série d'analyses chimiques ainsi qu'à des essais de compression. Ces forages ont également permis de déterminer les épaisseurs des plaques ainsi que les différentes couches de béton, d'asphaltage et de finition successives. Les voûtes des zones de construction I et II sont constituées de béton non armé. Les épaisseurs ont été mesurées en différents endroits, permettant de réaliser des coupes précises, ainsi que des calculs pour la restauration de zones à problèmes. Des analyses au détecteur de métaux ont confirmé que certaines voûtes étaient constituées de béton non armé. Sur la base de mesurages à l'aide de fissuromètres, il a été décidé que les voûtes des zones de construction I et II devaient être renforcées. La plupart des mouvements de la construction sont toutefois des mouvements thermiques.

La principale cause de la dégradation des galeries funéraires doit être trouvée dans les infiltrations d'eau. Le point le plus bas des couloirs est parfois sous eau. La réalisation de sondages du sol en différents endroits a permis de conclure que le niveau des nappes phréatiques est suffisamment bas pour ne pas causer de problèmes d'eau dans les galeries funéraires. Des essais de nettoyage ont été effectués sur différentes surfaces afin de vérifier la faisabilité d'un éventuel nettoyage et une tombe type a été démontée. Ce démontage a été organisé pour évaluer la complexité de la construction. Il a été réalisé en présence d'un tailleur de pierre spécialisé dans les monuments funéraires (fig. 2).

Projet de restauration

Pour la restauration des galeries funéraires souterraines, le choix s'est porté sur une conservation optimale de l'intérieur et de la

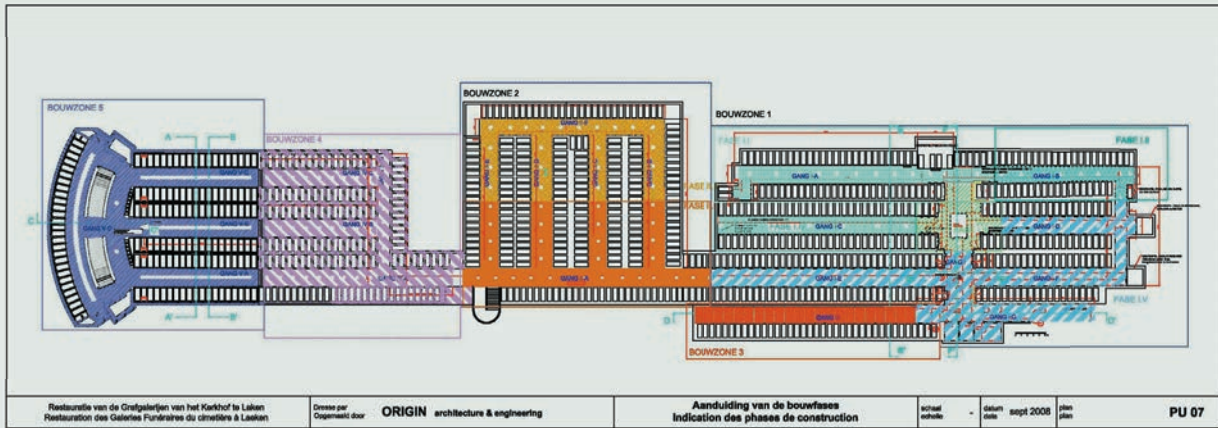


Fig. 1

Plan des phases de construction
 (© ORIGIN, 2004).

structure. Les travaux de restauration prévus, en plus des interventions plus lourdes sur l'étanchéité et la restauration du béton, sont principalement des travaux de conservation visant à préserver l'atmosphère existante des galeries et la patine des monuments funéraires. Le but n'est absolument pas de parvenir à un intérieur et à un extérieur propre et neuf. Le choix se porte, dès lors, sur une restauration avec conservation intégrale du concept d'ensemble, de manière à ce que l'exploitation des lieux puisse se poursuivre. La réutilisation des galeries funéraires est, en effet, la condition de leur pérennité.

Les problèmes physiques liés à la construction des galeries funéraires sont principalement imputables aux diverses méthodes de construction et aux infiltrations d'eau. Les différentes interventions réalisées pour y remédier n'ont pas suffi. Les dégâts des eaux ont affecté la stabilité de la construction ces dernières décennies et sérieusement endommagé l'intérieur. Cette situation a contraint la Ville de Bruxelles à fermer au public les quatre premières zones de construction des galeries. L'eau s'infiltrait par des fissures, du fait d'une finition imparfaite des joints d'étanchéité des jours d'éclairage et des monuments funéraires, de la dégradation de la structure des jours d'éclairage, des joints de raccordement entre les différentes périodes de construction, du bris de certaines pierres des tombes en surface, de joints défectueux entre les tombes en surface, ou encore suite à des infiltrations latérales.

Les études de restauration se sont donc principalement concentrées sur le problème d'infiltration d'eau et tout a été mis en œuvre pour y remédier le mieux possible, sans devoir renoncer à l'utilisation des galeries funéraires. Il n'est pas réaliste de rendre les galeries funéraires totalement étanches si l'on veut conserver le concept de la construction sans



Fig. 2

Démontage-type d'une tombe
 (© ORIGIN, 2004).

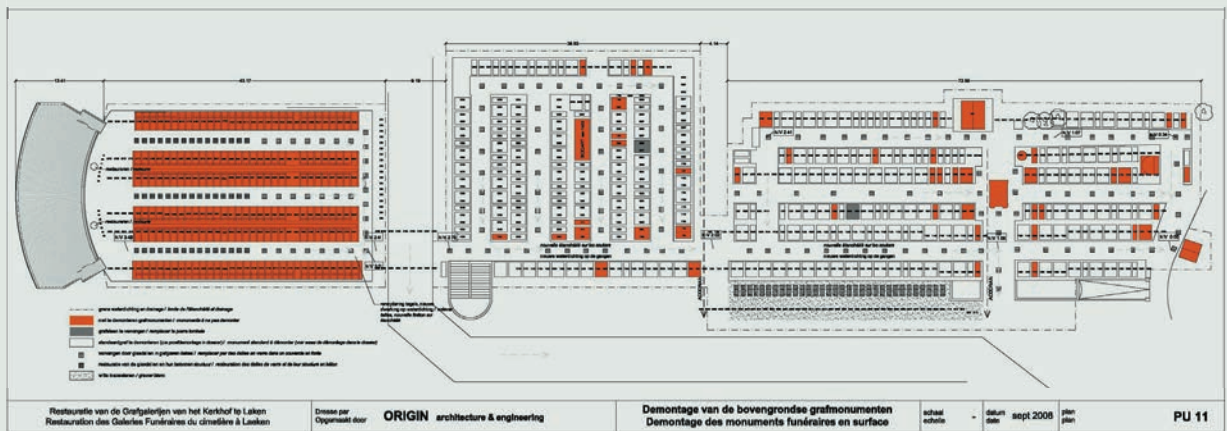


Fig. 3

Plan hors-sol, démontage de tombes (© ORIGIN, 2004).

démonter tous les monuments funéraires en surface et sans excaver les alentours de la construction, ou prévoir leur recouvrement intégral. Il a donc été décidé de ne démonter que les monuments funéraires standards. Ceci permet la réalisation d'une étanchéité correcte et presque permanente. Le démontage ne concerne, dès lors, pas les grands monuments funéraires et chapelles, pas plus que la zone funéraire de l'architecte de la Ville, F. Malfait. Le démontage comporte, en effet, toujours le risque d'abîmer des matériaux authentiques et son coût est élevé (fig. 3).

Pour garantir une bonne préparation de ces importants travaux, on a dressé un inventaire sous la forme d'une seule fiche numérotée par pierre tombale, avec reportage photographique. Cet inventaire reprend également les monuments funéraires à ne pas démonter. Un essai de démontage a permis d'avoir une meilleure vision des joints et liaisons entre toutes les pierres et d'évaluer le temps et l'énergie nécessaires à l'opération. Pendant la durée des travaux, un système d'étanchéité provisoire sera mis en place afin de protéger les surfaces à revêtir contre les intempéries. Un plan légèrement incliné en béton est prévu par-dessus la structure en béton pour permettre un bon écoulement des eaux. Ce nouveau plan est ensuite recouvert d'un double revêtement bitumineux. Un mortier de béton à base d'une émulsion de bitume modifié et de liant synthétique est alors appliqué sur la couche bitumineuse. La finition du sol est réalisée en mortier de béton à base de bitume coloré et de liant synthétique, qui aura le même aspect que la situation existante en asphalte.

Pour conserver les galeries funéraires, la construction doit être restaurée dans sa globalité. Le projet comprend, dès lors, la restauration de la partie classée et de la partie non classée des galeries funéraires. À l'heure

actuelle, seule la zone de construction I est classée nominativement au titre d'ensemble, mais la totalité du complexe est protégée également au titre de site. La restauration des monuments funéraires souterrains est donc également prévue dans la zone classée. Dans les zones non classées, la structure des galeries et les niches seront restaurées et les plaques funéraires refixées. Dans les zones II, III, IV et V, l'idée est que les niches funéraires dont les concessions sont arrivées à échéance soient allouées à de nouveaux « occupants ». En attendant les demandes de nouvelles concessions, les plaques funéraires sont conservées afin de ne pas perturber l'atmosphère des galeries.

Le projet de restauration des galeries funéraires vise à préserver dans le futur cette construction unique en son genre, ainsi que l'usure du temps qui lui confère son charme et son atmosphère hors du commun. En effet, nous ne sommes pas les propriétaires, mais les usagers provisoires de notre patrimoine, le temps d'une vie comme individu et comme société. Nous ouvrons ainsi les portes de l'avenir en préservant le passé. Les galeries funéraires de Laeken ne peuvent conserver, ou plutôt retrouver leur aspect d'origine, que si les travaux de restauration structurels nécessaires sont effectués à court terme. L'adjudication est aujourd'hui terminée et les premiers préparatifs pour l'ouverture des travaux ont commencé (fig. 4, fig. 5 et fig. 6). Les travaux de restauration devraient être l'opportunité de redonner aux galeries funéraires le rayonnement international qu'elles méritent, tant auprès de spécialistes de l'art funéraire qu'auprès d'un grand public faisant preuve d'un intérêt général pour la culture.

Traduit du néerlandais.

NOTE

1. VANDENBREEDEN, J., et CELIS, M., *Autour du parvis Notre-Dame à Laeken*, Fondation Roi Baudouin - Crédit communal de Belgique, Bruxelles, 1994 (collection Des pierres pour le dire).



Fig. 4, fig. 5 et fig. 6

Vue de l'intérieur des galeries funéraires de Laeken. Zone classée (G. De Kinder, 2009, ©MRBC).



COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Leseqque, Cecilia Paredes et Brigitte Vander Bruggen

SECRÉTARIAT

Cindy De Brandt et Linda Evens

RÉDACTION

Inge Bertels, Paula Dumont, Harry Lelièvre, Teresa Patricio, Barbara Pecheur, Julie Scandolo, Tarcis Stevens, Sybille Valcke, Stephan Van Bellingen, Tom Verhofstadt, Sara Wermiel, Ine Wouters

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Julie Coppens, Alice Gerard et Alfred de Ville de Goyet (Centre de Documentation de l'Aménagement du Territoire et du Logement).

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, Directeur général de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale/Direction des Monuments et des Sites, CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

IMAGE DE COUVERTURE

Abattoirs d'Anderlecht (Mohamed Hadj@MRBC)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM - Archives d'Architecture Moderne
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
ACMSJ - Archives de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean
ACSJTN - Archives de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode
KBR - Bibliothèque royale de Belgique
MRBC - Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Centre de Documentation de l'Administration du Territoire et du Logement

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2013/6860/014

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel *Erfgoed Brussel*.